

Pour diffusion immédiate
Le 20 décembre 2017

Publication des résultats de la consultation publique sur le remboursement dans le cadre de la tarification sur le carbone

Le gouvernement du Yukon a publié aujourd'hui les résultats de sa consultation publique sur la redistribution des recettes générées par la tarification du carbone au territoire.

Du 16 août au 13 septembre, les Yukonnais étaient invités à répondre à un questionnaire qui visait à trouver la meilleure façon de procéder à la redistribution des sommes perçues et à déterminer s'il y avait des organisations ou des segments de la population qui devraient faire l'objet d'une attention particulière. En tout, plus de 660 Yukonnais ont participé au sondage.

Afin d'enrichir la réflexion sur cette tarification, des séances d'information avec les parties intéressées – notamment les Premières nations du Yukon, les gouvernements municipaux et des représentants du secteur privé – ont eu lieu en août, à Whitehorse, à Dawson et à Haines Junction.

Les résultats du sondage et les commentaires recueillis lors de ces rencontres permettront d'orienter la conception et le développement de la formule yukonnaise de remboursement des recettes de la tarification sur le carbone.

Citation

« Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps d'exprimer leur opinion sur la redistribution des recettes générées par la tarification du carbone dans le cadre de cette consultation publique. Nous tiendrons compte de vos commentaires pour élaborer un mécanisme de remboursement de cette taxe qui servira les intérêts des Yukonnais. »

– *M. Sandy Silver, premier ministre et ministre des Finances*

En bref

- En 2018, le gouvernement fédéral instaurera un prix du carbone dans les provinces et les territoires qui ne se sont pas dotés d'un système de tarification dans ce domaine. Puisque le gouvernement du Yukon s'est engagé à ne pas établir de tarification du carbone, le système fédéral sera donc mis en application au territoire.
- Le gouvernement territorial s'attend à ce que le prix initial du carbone représente, en 2018, une majoration de 2,33 ¢ par litre du prix de l'essence. Elle augmentera progressivement pour atteindre 11,63 ¢ par litre en 2022.
- Le Yukon estime que les recettes générées par la tarification du carbone totaliseront environ 5 millions de dollars en 2018, pour atteindre 25 millions en 2022.
- Le gouvernement territorial s'est engagé à remettre aux Yukonnais et aux entreprises yukonnaises les recettes générées par la tarification du carbone du gouvernement fédéral.
- Le site engageyukon.ca/fr, lancé en octobre 2017, s'inscrit dans la nouvelle démarche du gouvernement en matière de participation du public. Grâce à ce site, les Yukonnais ont accès à toutes les consultations en cours. Ils y trouveront également la liste des consultations terminées, y compris leurs résultats et la façon dont les réponses des participants ont contribué à définir les projets.

Pour en savoir plus : Résultats de la consultation publique sur le remboursement dans le cadre de la tarification sur le carbone (engageyukon.ca/fr)

Renseignements :

Sunny Patch
Communications
Conseil des ministres
867-393-7478
sunny_patch@gov.yk.ca

Eric Clement
Communications
Finance
867-393-6482
eric.clement@gov.yk.ca

Communiqué numéro 17-273

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.